

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

RG FFF
Article 160

**

Planning des formations +
Détections & sélections

Procès-verbaux

Commission
Football à Effectif
Réduit

**

Commission
Organisation des
Championnats &
Coupes

**

Commission des
Statuts &
Règlements

**

Commission Futsal/
Football Diversifié

**

Commission des
Calendriers

Annexes

Amendes

**



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

INFO CLUBS

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

**Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :**

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.





TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.
(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.



COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison. Prochaine rencontre le 14 janvier à 18 heures au Stade Dominique Duvauchelle pour la confrontation contre Boulogne !

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

Féminins D1

U18 D1, D2,

U16 D1, D2,

U14 D1

CDM D1

FUTSAL D1 et D2

**Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif**

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 /Gilles MASSA : 06.27.04.71.63/Franck SIMOES :

06.23.83.94.45

club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17**.

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
26/01/2023	27/01/2023	VAFC
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
	à définir	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

Date Début	Date Fin	Localité

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS

Calendrier prévisionnel 2022/2023



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

***ATTENTION !!** Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e), les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.*

U14G

Mercredi 08 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 15 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 22 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 27 février et Mardi 28 février 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 01 Mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 11 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 18 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 25 janvier 2023

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

2 autres dates pourraient être nécessaires

U14F

Mercredi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 17 Janvier 2023

Présent : Mmes NYEMBMAL, POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD.

Assiste : M. DARDENNES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

*LE LUNDI 10 AVRIL 2023,

*LES LUNDIS 1^{ER} ET 8 MAI 2023

*LE JEUDI 18 MAI 2023

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassé pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

La Commission, après vérification SENIORS D2 :

Le club d'ASOMBA AS n'a engagé qu'une équipe U14

Le club de KREMLIN BICETRE CS n'a engagé qu'une équipe séniors.

La Commission transmet à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.

Rappel

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

MATCH N°24653369 : LIMEIL BREVANNES AJ 2 / ALFORTVILLE US 2 Séniors D3.A du 15/01/23

Lecture de la feuille de match.

La Commission note le 3^{ème} forfait d' ALFORTVILLE US 2, entraînant son forfait général.

Avis aux clubs concernés.

MATCH N° 25132350 : MIMOSA MADA SPORT / HAY LES ROSES CA Séniors D4.A du 20/12/22

Dossier en retour de la Commission Départementale d'appel du 12/01/23.

La Commission fixe la rencontre au 19/02/23, avec 3 arbitres officiels et un délégué à la charge des 2 clubs.

MATCH N° 25172254 : AS ZENAGA 2 / PORT. ACA. CHAMPIGNY 1 Séniors D4.A du 29/01/23

Courriel de Champigny du 16/01/23. Erreur administrative

La Commission fixe la rencontre au 19/02/23.

507502 : Courriel de RUNGIS du 17/01/23

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), la rencontre est reportée :

Match n° 25041178 RUNGIS US 2 / NOGENT FC 1 Séniors D1.A remis au 28/01/23.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	19 Février 2023	31 Janvier 2023
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	21 Mars 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNAT ANCIENS

507502 : Courriel de RUNGIS du 17/01/23

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), la rencontre est reportée :

Match n° 24676694 RUNGIS US 12 / MINHOTOS DE BRAGA 1 anciens D1 remis au 26/02/23

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	19 Février 2023	31 Janvier 2023
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	11 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNAT + 45 ANS

507502 : Courriel de RUNGIS du 17/01/23

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), la rencontre est reportée :

Match n° 25133286 THIAIS FC 13 / RUNGIS US 13 + 45 ans poule C remis au 19/02/23

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	4 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Match 25462670 : LUSITANOS US 12 / CHAMPIGNY 94 FC 13 du 08/01/2023

Feuille à transmettre au district avant le 31/01/2023 sous peine de match perdu au club recevant.

CHAMPIONNAT +55 ANS

MATCH N° 25149957 : PARIS 13 ATLETICO 13 / SUCY FC 12 +55 ans Poule C du 05/02/23

Accord des 2 clubs via Footclub du 16/01/23. Problème de stade.

Accord de la Commission, cette rencontre se jouera le 29/01/23 à 09h30 au stade Georges Carpentier à PARIS.

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	11 Mars 2023	21 Février 2023
2 ^{ème} tour	06 Mai 2023	18 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	2 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT FEMININS

MATCH N° 25359457 – SUCY FC 2 / MAISONS ALFORT FC 2 U18F - SENIORS DU 14/01/2023

Courriel de Sucy et accord de Maisons Alfort du 13/01/23.

Accord de la Commission, cette rencontre se jouera le 11/02/23.

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	8 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{er} tour	18 Février 2023	17 janvier 2023
Cadrage	18 Mars 2023	28 février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 18 FEVRIER 2023 à 14h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : VGA ST MAUR 1, AVS ORLY 1, THIAIS FC 1 et MAISONS ALFORT FC 1.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	30 Avril 2023	14 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	09 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT U18

512963 : Courriel de THIAIS FC du 17/01/23 – U18 D2.A

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), la rencontre est reportée :

Match n° 24654975 FC THIAIS / CSM BONNEUIL U18 D2.A remis au 19/02/23

500031 : Courriel de CHOISY LE ROI AS du 16/01/23 – U18 D1

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), les rencontres sont reportées :

Match n° 24654887 FC MAISONS ALFORT / CHOISY AS 1 U18 D1 remis au 05/03/23

507502 : Courriel de RUNGIS US du 17/01/23 – U18 D1/D2

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), les rencontres sont reportées :

Match n° 24654886 RUNGIS US 1 / ST MAUR VGA 2 U18 D1 remis au 19/02/23

Match n° 24655067 FRESNES AAS 1/ RUNGIS US 2 U18 D2 remis au 19/02/23

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	19 Février 2023	31 Janvier 2023
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNAT U16

512963 : Courriel de THIAIS du 17/01/23 – U16 D2 D4

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), les rencontres sont reportées :

Match n° 24654480 THIAIS FC / MAISONS ALFORT FC U16 D2.B remis au 19/02/23

Match n° 25133054 SFC CHENNEVIERES / THIAIS FC U16 D4.B remis à DU

500031 : Courriel de CHOISY LE ROI du 16/01/23– U16 D2

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), les rencontres sont reportées :

Match n° 24654391 CHOISY AS 2 / ALFORTVILLE US U16 D2.A remis au 05/03/23

507502 : Courriel de RUNGIS du 17/01/23 – U16 D2 & D3

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), les rencontres sont reportées :

Match n° 24654392 NOGENT FC 1/ RUNGIS US 1 U16 D2 remis au 19/02/23

Match n° 24654616 RUNGIS US 2 / CRETEIL UF 1 U16 D3 remis au 19/02/23

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	05 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>		

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Match 25476488 : CHAMPIGNY 94 FC / MAISONS ALFORT FC du 08/01/2023

Match 25476490 : CHOISY AS / CHAMPIGNY PORTUGAIS APAC du 08/01/2023

Feuille à transmettre au district avant le 31/01/2023 sous peine de match perdu au club recevant.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8ème Finale</i>	05 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir

MATCH N° 25476880 – CRETEIL LUSITANOS US 3 / VITRY 94.2 CA 2 U16 Coupe Cadrage du 08/01/2023

Dossier en retour de la Commission des Statuts et Règlements du 16/01/23.

La Commission prend note que l'équipe de VITRY 94.2 CA 2 est éliminée et que US CRETEIL LUSITANOS 3 est qualifiée pour le reste de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U14**500031 : Courriel de CHOISY LE ROI du 16/01/23 U14**

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), les rencontres sont reportées :

Match n° 25150886 CHOISY AS 3 / VALENTON FA U14 Poule 6 remis au 04/02/23

Match n° 25150898 VILLENEUVE ABLON US 3 / CHOISY AS 2 U14 Poule 7 remis au 04/02/23

507502 : Courriel de RUNGIS du 17/01/23 U14 D1

Compte tenu des circonstances (décès d'un jeune licencié), la rencontre est reportée :

Match n° 24675372 CHARENTON CAP 1/ RUNGIS US 1 U14 D1 remis au 18/02/23

Calendrier Championnat U14 2^{ème} phase, modification des dates :

*1^{ère} journée : 18 février	6^{ème} " : 22 avril
2^{ème} " : 11 mars	7^{ème} " : 13 mai
3^{ème} " : 25 mars	*8^{ème} " : 27 mai
4^{ème} " : 1 avril	9^{ème} " : 3 juin
*5^{ème} " : 15 avril	

**Pour ces dates les clubs peuvent demander d'avancer les rencontres avec accords des deux clubs (en envoyer à la Commission le mardi qui précède le match)*

Coupe VDM U14**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM**

U14 VDM:	Dates des Rencontres	Dates des tirages
<i>1/8^{ème} Finale</i>	<i>04 Mars 2023</i>	<i>14 Février 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<i>06 Mai 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	<i>20 Mai 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

Coupe Amitié U14**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE**

U14 AMITIE	Dates des Rencontres	Dates des tirages
<i>1/8^{ème} Finale</i>	<i>04 Mars 2023</i>	<i>14 Février 2023</i>
<i>¼ Finale</i>	<i>06 Mai 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>½ Finale</i>	<i>20 Mai 2023</i>	<i>A définir</i>
<i>Finale</i>		

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**Match 25476187 : VINCENNES CO 2 / VILLIERS ES 2 du 08/01/2023**

Feuille à transmettre au district avant le 31/01/2023 sous peine de match perdu au club recevant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 16 janvier 2023

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes. RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents (es) excusés (ées) : Mmes. GUILIANI Patricia et NAZICAL Marie-Ange et MM. GLAUDE Gérard, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice,

La Commission souhaite TOUS SES MEILLEURS VOEUX à nos clubs pour cette nouvelle année sportive 2023.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U11

Courrier de BRY F.C. du 14/01/2023

U. S. IVRY FOOTBALL/BRY F.C. U11 G6 AB du 14/01/2023

La Commission rappelle au club de l'U.S. IVRY FOOTBALL qu'il a obligation à fournir une tablette et la feuille de rencontre papier en cas de problèmes F.M.I. sous peine de sanction à venir.

U13

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 14/01/2023

VINCENNOIS C.O./U. FOOTBALL CRETEIL U13 G2 A du 21/01/2023

Prit note.

SAISON : 2022 – 2023
CHALLENGE DES CLUBS : RECAPITULATIF GENERAL

CLUBS	POINTS ACQUIS	SOLDES									
		Total points perdus Réunion ECF	Total points perdus plateaux U6/U7	Total points perdus plateaux U8/U9	Total points perdus Critérium U10/U11	Total points perdus Critérium U12/U13	Total points perdus Challenge GB/FB	Total points perdus Challenge HG/JM	Total points perdus COUPE VDM Futsal U11	Total points perdus coupe VDM Futsal U13	
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	6	6	0	0	0	0	48
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
BORDS DE MARNE FUTSAL	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	4	8	0	0	0	0	48
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	0	0	2	0	0	57
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	4	4	0	0	0	0	51
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	2	0	0	0	0	0	56
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	2	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	0	2	0	0	0	0	58

LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
RUNGIS U.S.	60	0	1	0	2	2	0	0	0	0	55
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	2	0	1	0	2	2	0	0	0	53
SUCY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	0	0	0	0	56
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	6	0	2	0	0	0	51
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	4	2	0	0	0	0	52
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

SAISON 2022 - 2023 :	
ANNEXE FINANCIERE	
U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 16/01/2023

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI, TAVENOT, ALVES, GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U16 COUPE AMITIE - MATCH 25476880 – CRETEIL LUSITANOS US 3 / VITRY 94.2 CA 2 du 08/01/2023

Hors la présence de M. FOPPIANI.

Réserve du club de **CRETEIL LUSITANOS US 3**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VITRY 94.2 CA 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

**DIARRASSOUBA
COULIBALY**

**Mohamed
Gary**

**AIT CHALALET
DUCAT**

**Younes
Wyllem**

du club de **VITRY 94.2 CA 2** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 11/12/2022 **contre le club de CHAMPIGNY FC 1 en championnat U16 – D1.**

Par ces motifs dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de VITRY 94.2 CA 2

Et qualifie le club de **CRETEIL LUSITANOS US 3** pour la suite de la compétition.

Débit : **VITRY 94.2 CA 2** **50 euros**
Crédit : **CRETEIL LUSITANOS US 3** **43,50 euros**

La commission transmet le dossier à la commission d'organisation des championnats et des coupes pour la suite de la compétition.

U18 D2/A - MATCH 24654964 – ALFORTVILLE US / ST MANDE FC du 04/1/2022

Reprise du dossier.

La commission prend connaissance de la réserve du club de **ST MANDE FC**

Concernant l'absence de l'équipe du club de **ALFORTVILLE US.**

La commission vous informe que la Commission des calendriers réunie le 11/01/2023 a donné **MATCH PERDU** par pénalité au club de **ALFORTVILLE US.**

Pour **NON-TRANSMISSION** de la feuille de match malgré **DEUX** demandes de feuille de match manquante.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'étudier votre réserve concernant cette rencontre.

SENIORS

SENIORS – COUPE AMITIE - MATCH 25462613 – VILLEJUIF US 2 / CHARENTON CAP 2 du 08/01/2023

Réserve du club de **VILLEJUIF US 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHARENTON CAP 2**.

Susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CHARENTON CAP 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 11/12/2022 **au titre du championnat SENIORS – R3/A entre VILLEPARISIS USM 1 et CHARENTON CAP 1.**

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **CHARENTON CAP 2**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D2/B- MATCH 24652934 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / CHARENTON CAP 2 du 11/12/2022

Demande d'évocation du club de **CHARENTON CAP 2** du sur la participation du **joueur URSULE Damien** du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2**, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** informé le **13/12/2022** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel.

Considérant que le joueur **URSULE Damien** du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** a été sanctionné, le 29/11/2022 par la Commission départementale de discipline réunie le 29/11/2022 de 2 matchs fermes de suspension dont l'automatique suite à son comportement lors de la rencontre de D1 - disputée le 20/11/2022 contre le club de BONNEUIL CSM avec l'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN 1.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 20/11/2022

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition,**

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe de ELAN CHEVILLY LARUE ELAN 2

Considérant que le joueur **URSULE Damien** n'a pas participé à la rencontre du 27/11/2022 ni à celle du 04/12/2022, sa sanction a été purgée, il alors a repris, de bon droit, la compétition avec l'équipe de **CHEVILLY LARUE ELAN 2.**

Par ces motifs, la commission dit que ledit joueur n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique.

Dit qu'il n'y a pas lieu à évocation, et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS FUTSAL – D1- MATCH 25165623 – B2M FUTSAL 2 / VITRY ASC 1 du 07/01/2023

Demande d'évocation du club de **B2M FUTSAL 2** sur la participation du joueur **DIARRA Sita** du club de **VITRY ASC 1**, susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier ressort.

Considérant que le club de **VITRY ASC 1** informé le 10/01/2023 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du 13/01/2023

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 31/05/2022 de SIX matchs fermes de suspension dont l'automatique suite à son comportement lors de la rencontre de SENIORS – D2/A LIBRE disputée le 26/05/2022 entre CHEVILLY LARUE ELAN 1 et NOGENT FC 1

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 27/05/2022

Considérant que le joueur concerné a purgé sa sanction en ne participant pas aux rencontres officielles suivantes de l'équipe SENIORS FUSAL – D1 du club de **VITRY ASC 1** :

01/10/2022 contre VSG FUTSAL 2

07/10/2022 contre MSF 1 en Coupe

20/10/2022 contre VITRY CA 2

22/10/2022 contre FDC 78 1 en Coupe

29/10/2022 contre CAL 94 FUTSAL 1

05/11/2022 contre CHAMPIGNY CF 2

12/11/2022 contre CNOUES 1

Par ces motifs, la commission dit que le dit joueur n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique.

Dit qu'il n'y a pas lieu à évocation, et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Toutefois, la commission rappelle au club de

VITRY ASC 1

que lorsqu'un joueur est suspendu, ce dernier est INTERDIT DE TOUTES FONCTIONS (joueur et Dirigeant).

Il est INTERDIT D'INSCRIPTION sur une feuille de match, sous peine de MATCH PERDU si une réserve d'avant-match est déposée sur la rencontre avec une fonction de DIRIGEANT ou EDUCATEUR.

Il faut noter que ce joueur suspendu figure sur TROIS feuilles de match en tant que DIRIGEANT ou EDUCATEUR.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 16 Janvier 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission.

FUTSAL D1

25165645 - B2M FUTSAL 2 / CAL 94 FUTSAL 1 Futsal D1 du 14/01/2023

Lecture de la FMI absence du club visiteur CAL 94 FUTSAL 1.

La commission enregistre le premier Forfait de l'équipe de CAL94 FUTSAL 1.

25165637 – VITRY CA 2 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 19/01/2023

Courriel de VITRY CA et de la Municipalité de Vitry sur seine du 16/01/2023 informant de la non disponibilité du gymnase suite au mouvement de grève du 19/01/2023.

La commission reporte la rencontre au 16/02/2023.

Prévenir l'équipe adverse.

FUTSAL D2

507502 RUNGIS US

Courriel du club de RUNGIS US du 16/01/2023 demandant l'intégration d'une équipe senior Futsal en championnat Futsal D2 du District du Val de Marne et disputer les rencontres le samedi à 14h 15 au gymnase Jesse OWENS à CACHAN.

La commission demande au club de RUNGIS US l'attestation de mise à disposition du propriétaire du gymnase autorisant les rencontres officielles.

Cette équipe ne sera pas intégrée dans la compétition de la Coupe du Val de Marne Futsal de cette saison.

La commission avant de statuer définitivement sur votre demande vous demande de bien vouloir lui communiquer si vous avez un autre créneau disponible en semaine (accompagné de l'attestation du propriétaire) pour permettre de rattraper les 9 rencontres déjà disputées dans cette division et donc faire deux matchs par semaine comme vous le proposer.

Décision finale le 23/01/2023 selon éléments transmis par le club de RUNGIS US.

Rappel

25150390 - CHEVILLY LARUE ELAN (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) Futsal D2 du 30/09/22

Remis au 20/01/23

25165571 – B2M FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Remis au 21/01/23

25150424 - CHEVILLY LARUE ELAN (2) / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 09/12/2022

Remis au 17/02/23

25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 26/11/22

Remis au 05/03/23

Coupe du Val De Marne

25471074 – CRETEIL FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 2 du 20/01/2023

Courriel des 2 clubs demandant le report de la rencontre au lundi 23 janvier 2023 gymnase Clément GUYARD à 21h.

La commission reporte la rencontre au 23/01/2023 à 21h00.

Prévenir l'équipe adverse.

25471063 – MAISONS ALFORT FC 1 / CITOYEN DU MONDE 2 du 20/01/2023

Courriel de CITOYEN DU MONDE du 16/01/23 signalant une erreur administrative.

La commission reporte la rencontre au 21/01/2023 à 12h30.

Prévenir l'équipe adverse.

25471068 – CHOISY LE ROI AS 1 / B2M FUTSAL 1 du 22/01/2023

Courriel de CHOISY LE ROI AS 1 du 16/01/23 demandant le report de la rencontre suite à l'actualité dramatique survenu au sein de leur club.

La commission reporte la rencontre au 19/02/2023 à 17h30.

Prévenir l'équipe adverse.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 19 JANVIER 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 10/01/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
SENIORS D3 ES CAUDACIENNE	23/10/2022		
SENIORS D4 AS ZENAGA AS CHOISY LE ROI Olympique Club d'IVRY	27/11/2022 23/10/22 06/11/2022	08/01/2023	
U18 D2 US ALFORTVILLE	04/12/2022		
U18 D3 CAP CHARENTON 2 FC VITRY ACADEMIE	16/10/2022 06/11/2022	11/12/2022	
COUPE VDM U16 FC CHAMPIGNY AS CHOISY LE ROI	08/01/2023 08/01/2023		
Coupe Amitié U16 US IVRY FOOT	08/01/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY LUSITANOS ST MAUR	27/11/2022 04/12/2022		
U16 D4 FC D'ALFORTVILLE Villeneuve AFC MAROLLES FC	06/11/2022 27/11/2022 04/12/2022		
U14 PHASE UNIQUE US FONTENAY AC GENTILLY FC BRY THIAIS FC US LUSITANOS	15/10/22 15/10/22 15/10/22 03/12/2022 10/12/2022		
FUTSAL D2 KB FUTSAL CHEVILLY LARUE 2 AS CHOISY LE ROI	21/10/22 04/11/2022 26/11/2022	09/12/2022	
ANCIENS COUPE VDM ARSENAL AC	30/10/22		
U18 COUPE FC SAINT MANDE AS VAL FONTENAY	23/10/22 23/10/22		
Coupe Amitié U14 CO VINCENNES	07/01/2023		

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)**Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

ANNEXES

AMENDES

Club :	521869	ALFORTVILLE US						
Dossier :	20715979	du	18/01/2023	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	24653369	15/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			17/01/2023	17/01/2023		100,00€

Club :	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY						
Dossier :	20716030	du	18/01/2023	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	25132819	27/11/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89	Absence non excusée à la convocation de commission			17/01/2023	17/01/2023		100,00€

Club :	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL						
Dossier :	20716080	du	18/01/2023	Futsal D1 (94)/ Phase 1	Poule U	25165645	14/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			17/01/2023	17/01/2023		40,00€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE						
Dossier :	20702684	du	13/01/2023	U14 - Phase 1/ U14 -Phase 1	Poule 7	25150910	07/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			17/01/2023	17/01/2023		9,50€

Club :	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.						
Dossier :	20702682	du	13/01/2023	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24655058	08/01/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			17/01/2023	17/01/2023		9,50€

Total Général :	259,00€
-----------------	---------